



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 octobre 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 18 - Plan de sauvegarde des biens culturels des Musées d'Arts et du Temps : réserves externalisées de Port Citeaux

Délibération n° 008098

Plan de sauvegarde des biens culturels des Musées d'Arts et du Temps : réserves externalisées de Port Citeaux

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°3	01/10/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver le plan de sauvegarde des biens culturels des musées d'Arts et du Temps pour le site des réserves externalisées de Port Citeaux. Ce plan a été élaboré en collaboration étroite avec les services de secours. Adapté au bâtiment et aux œuvres conservées, ce plan constitue un outil opérationnel d'aide à la prise de décision pour le commandant des opérations de secours et le chef d'établissement en situation d'urgence (incendie, inondations, etc.).

En 2022, les musées d'Arts et du Temps ont élaboré respectivement un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) pour le musée du Temps et pour le musée des beaux-arts et d'archéologie. Depuis, ces établissements actualisent régulièrement ces documents (afin de tenir compte des mouvements d'œuvres au sein du parcours permanent et des expositions temporaires) et organisent chaque année des formations et exercices pour les agents permanents et les services de secours (sapeurs-pompiers).

L'élaboration d'un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) constitue une priorité du ministère de la Culture (Directive Nationale d'Orientation de 2016-2017) et est rappelée dans le Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC). Adapté au bâtiment et aux œuvres présentées, ce plan constitue un outil opérationnel d'aide à la prise de décision pour le commandant des opérations de secours et le chef d'établissement en situation d'urgence (incendie, inondations, etc.).

La mise en place de ce type de plan pour les réserves externalisées de Port-Citeaux, réserves mutualisées des musées d'Arts et du Temps, permet ainsi de définir des procédures propres à ce site et aux collections qu'il conserve (estimées à plus de 50 000 biens). Il vise à éviter ou réduire les impacts de différents sinistres pour garantir la préservation et l'intégrité des œuvres. Les risques identifiés pour ce site sont notamment les inondations, les dégâts des eaux et les incendies.

Réalisé en étroite coopération avec les services de secours, il sera mis à leur disposition en cas d'intervention. Ce plan, joint en annexe, intègre une analyse des risques naturels, technologiques ou humains, évalue les moyens humains pouvant être mobilisés en interne et en externe, repère les biens et locaux à protéger, définit les priorités de protection et/ou d'évacuation des biens mais aussi leur contrainte à être évacués ; il identifie les cheminements et lieux d'évacuation des biens déplacés, il prévoit plusieurs zones de repli, anticipe des réserves stratégiques de matériel pour la protection ou l'évacuation des biens prioritaires. De nombreux services de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole (en particulier la direction Architecture et Bâtiments ; la direction Maîtrise de l'énergie ; la direction Administration générale ; la direction Parc auto logistique) ont aussi collaboré à la conception de ces plans, que ce soit dans la définition des procédures d'intervention ou la mise à disposition éventuelle de moyens humains et matériels en cas de sinistre.

Ce plan sera continuellement actualisé par la régisseuse générale des collections, afin de tenir compte des mouvements d'œuvres (départs en prêts ou restaurations, expositions temporaires, etc.) au sein des réserves de Port-Citeaux. Les fiches sont mises à jour dans les classeurs présents sur site et mis à disposition des services de secours en cas de sinistre. Des formations des agents permanents et des services de secours (sapeurs-pompiers) seront par ailleurs régulièrement organisées pour maintenir la connaissance des procédures liées à ce plan.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de sauvegarde des biens culturels relatif aux réserves de Port Citeaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT